



# CSE du 29/04/2026

## INFORMATIONS DIRECTION

### Bilan compliance :

Les entreprises soumises à la Loi Sapin II sont tenues de mettre en place un dispositif de lutte contre la corruption et doivent établir un dispositif d'alerte interne destiné à permettre le recueil des signalements relatifs à l'existence de conduites ou de situations contraires au code de conduite de la société.

### Renforcement de la protection des lanceurs d'alerte :

La Loi Wasserman du 21 mars 2022 a transposé la directive européenne 2019/1937 du 23 octobre 2019 relative à la protection des lanceurs d'alerte.

- Simplification et l'élargissement de la procédure de déclaration
- Garantie de la confidentialité des informations recueillies (identité du lanceur d'alerte, ...)

**Sur les 8 signalements reçus pour la France, 4 signalements concernant FPT ont été reçus et analysés :**

- 1 formulaire de signalement était vide et anonyme.
- 3 signalements concernant FPT ont été reçus.
- Aucun signalement FPT n'a été reçu en 2026 (à cette date).
- 1 signalement sur les 3 effectués était fondé et a mené à une sanction disciplinaire (conformément au Règlement Intérieur et à la procédure).
- 2 signalements sur les 3 effectués étaient infondés.

Lors de cette réunion, la CGT a fait remarquer que depuis la mise en place de cette procédure, aucun bilan n'a été présenté jusqu'à ce jour alors que le document date de 2023.

De plus, concernant la protection des lanceurs d'alerte, la direction avoue qu'il n'y a jamais eu de réels suivis à la suite d'un dossier clôturé.

**Pour la CGT, les lanceurs d'alerte ne sont pas protégés ainsi que les salariés auditionnés**

### Programmation moteur/jour Mois Mai :

C8/C9 : 34  
C10/C11/C13/XC13 : 174  
TOTAL : 208

### PR / CKD (Tous types) Mois Mai :

Arbres à cames : 729  
Bielles : 78  
Blocs : 15  
Culasses : 129  
Vilebrequins : 154

### MOTEURS DELIBERES Fin Mars :

3273 moteurs

### VOLUME TOTAL Fin Mars 2026 :

8 850 moteurs

### TRANSPORTS SPÉCIAUX Avril 2026 :

14 000 €

### TOTAL 2026 :

53 000 €

### Intérimaires :

A ce jour, il y a 182 intérimaires.

### Production 2026 :

Le prévisionnel est de 40 306 moteurs pour l'année 2026.

### Marché poids lourds :

Fin Février 2026

MARCHÉ Français : IVECO 7ème place avec 3,2% de part du marché.

### Scoop !!!

5 jours après l'annonce dans les médias, la direction nous informe que M. BLAISE quittera ses fonctions fin juin. En espérant qu'il comprenne notre demande, que sa prime de départ soit égale à tous ce qu'il nous a donné...**RIEN !!!**

**Maintenant, ce sera un grand MANITOU...à l'aise !!!**

### Prochains CSE Ordinaire :

27 mai 2026

## Questions CGT

### Entretien :

Suite à la visite chez le médecin du travail à la demande du salarié, ce dernier se voit convoquer à un entretien entre lui et son RUTE afin d'obtenir des informations concernant son état de santé. Nous demandons que le salarié ait la possibilité de se faire accompagner par un autre salarié ou un représentant du personnel et que cet entretien soit réalisé par une personne neutre ou le référent handicap mis en place par madame la DRH.

***Rép.Direction : « Je m'interroge sur cette question. Je vous invite à venir nous voir au service RH.»***

Apparemment, la direction n'est « semble-t-il » pas au courant de cette pratique mais a insisté pour que la CGT en discute avec elle plus discrètement... Pour la CGT ce sujet est sérieux et doit être débattu en réunion CSE et nul part ailleurs pour que ce soit retranscrit sur le procès-verbal.

## Bilan sanctions disciplinaires :

Nous vous demandons de nous présenter un bilan concernant les sanctions disciplinaires en 2025 et sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

- Nombre de rappel à l'ordre.
- Avertissements.
- Mises à pied.
- Licenciements.

Rép.Direction : « En 2025 il y a eu 17 rappels à l'ordre, 29 avertissements, 7 mises à pied et 2 licenciements.

En 2026 il y a eu 4 rappels à l'ordre, 8 avertissements, 1 mise à pied et 1 licenciement.»

La CGT a soulevé un point lors du débat sur cette question.

Comment se fait-il que des responsables informent les salarié-es qu'ils seront, par exemple, en absence injustifiée alors que le courrier pour justifier l'absence n'est toujours pas envoyé ? Depuis quand des responsables s'octroient des droits qui sont du ressort de la directrice des ressources humaines ?

Rép.Direction : «Nous allons faire un point avec les managers.»

## Rotation du Personnel nuit fixe :

Nous vous demandons de nous présenter un bilan concernant le personnel de nuit fixe.

- Le nombre de salarié-es en nuit fixe.
- Le nombre de demandes.

Rép.Direction : « 143 salariés en nuit fixe dont 15 intérimaires pour 113 demandes pour commencer les nuits fixes.»

## MERCER :

Nous vous demandons de nous présenter un bilan suite au sondage.

Rép.Direction : « Sondage repoussé au 28/04/2026.»

## Mois double :

Suite à la fin de l'exonération fiscale du mois double concernant la médaille du travail, nous vous demandons de revaloriser le mois double de 1 500 € afin de garantir le pouvoir d'achat des salarié-es.

Rép.Direction : « Il n'est pas prévu de revaloriser le mois double.»

## Bilan AI :

Combien de salarié-es ont bénéficié d'une augmentation individuelle (montant mini moyen et maxi) ?

**Rép.Direction :** « Il y a eu 248 augmentations individuelles avec un mini de 40€, moyen de 41.10€ et un maxi de 80€. »

## Evacuation des déchets liquides :

A ce jour, les cuves de stockage de déchets liquides sont pleines ainsi qu'un nombre important de cuves IBC ne peuvent être vidées. Nous vous demandons de nous présenter le devis réalisé pour l'évacuation complète des déchets liquides.

**Rép.Direction :** « L'évacuation des déchets fait partie des travaux de l'entreprise. Ils seront évacués dans l'année. Nous avons un budget mais nous ne l'avons pas en tête. »

## Participation aux bénéfices :

Nous vous demandons de nous présenter les éléments pris en compte par la direction pour atteindre le maximum de la participation aux bénéfices de 306,49 €.

**Rép.Direction :** « Nous avons donné les éléments lors du CSE C extra le 21 avril 2026, on demandera à NATIXIS. »

Quand la CGT demande les éléments pris en compte par la direction ce sont ceux qu'elle a « elle-même » envoyé à NATIXIS, donc elle devrait les connaître.

**Rép.Direction :** « Il faut être plus précis. »

La CGT a demandé à la directrice des ressources humaines de travailler ses sujets. Les questions sont envoyées bien assez tôt pour que l'on ait une réponse claire le jour du CSE Ordinaire.

## Chaudière :

Nous vous demandons de nous donner la date de la mise en route de la nouvelle chaudière au BAT B1.

**Rép.Direction :** « Début du chantier le 18/05/2026 donc une semaine après. »

## Indemnité repas :

Nous vous demandons de verser l'indemnité de repas pour les salariés qui viennent travailler en poste lorsque le restaurant d'entreprise est fermé.

**Rép.Direction :** « On fera un point général. »

**La CGT**

Le 30 avril 2026